

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN  
DU 10 DECEMBRE 2019 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

**Présents**

M. Alain Hutin, maire,  
Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjointe, adjoint

Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier,  
Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez,  
Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

**Procès-verbal**

Mme Marilène Demierre

=====

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2019
  2. Informations de la mairie
  3. Déchets GESDEC
  4. Règlement du matériel pour manifestations
  5. Retour des questionnaires remplis par les Aînés
  6. Fixation dates des prochaines séances du conseil municipal
  7. Divers
  8. Naturalisation / huis-clos
- 

M. Alain Hutin, maire, ouvre la séance à 19h00, souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux pour cette dernière séance de l'année 2019.

**1. Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

**2. Informations de la mairie**

**2.1. Voyage fin de législature**

M. Hutin indique aux membres d'obtenir auprès de leur assurance une attestation qui confirme que l'ensemble des frais médicaux sont couverts par l'assurance du participant, document qu'il est préférable d'avoir sur soi.

## **2.2. Transformation du restaurant scolaire**

Mme Serafini indique que les derniers travaux réalisés sont :

Piquage du crépis mur façade « est » et local vaisselle.

Pose de la première couche d'enduit.

Pose du regard dans cuisine.

Réalisation d'une tranchée dans dallage sur environ 13ml, pour passage chauffage et électricité

Réalisation d'une saignée dans le mur en pierre pour le passage d'un tube électrique.

A l'heure actuelle le planning et les coûts sont tenus.

## **2.3. Signalisation verticale aux chemins des Velours, Tatte-Matty, Feuilletières.**

La signalisation verticale au chemin des Velours (depuis la route des Baillets), chemin Tatte-Matty (depuis la route des Baillets), chemin des Feuilletières (depuis la route des Molards) a été posée, indiquant que la circulation des voitures automobiles, motocycles et cyclomoteurs, à l'exception des ayant-droit, est interdite dans les deux sens selon les arrêtés des 06.09.2019 et 29.10.2007.

## **2.4. Banc dans la cour des immeubles**

M. Favre indique que le banc (en rond) autour de l'arbre sur la place des immeubles de la Fondation est en cours de restauration. Il sera reposé au début 2020.

## **3. Déchets GESDEC**

Lors de la présentation de fin de législature le 14 novembre dernier, M. Favre a indiqué que les statistiques à Russin ne sont pas satisfaisantes. Nous venons de recevoir les résultats, raison pour laquelle, le conseil municipal n'en n'avait pas encore été informé.

Le tri sélectif des déchets est le premier geste environnemental et constitue la clé de la réussite du recyclage.

Afin d'évaluer d'où provient le problème de ce recyclage, des contrôles de poubelles de la commune de Russin ont été faits.

Dans le cadre de cette étude, il a été réalisé une analyse détaillée de la composition des déchets (dont métaux ferreux, métaux non-ferreux, papier recyclable, carton, déchets de cuisine, minéraux, emballages plastiques, emballages composites, langes bébés, etc). Cette caractérisation permet d'avoir une photographie des ordures ménagères incinérées et de planifier les politiques de gestion des déchets.

1. L'échantillonnage pour une partie représentative d'ordures ménagères collectées en porte-à-porte du village de Russin a été effectué le 28 juin 2019 par le Service cantonal de géologie, service des déchets.

M. Favre projette à l'écran les statistiques de la gestion des déchets de la commune et du canton :

	Russin	Canton
Déchets incinérés - kg/hab.	272 kg	203 kg
Taux de recyclage	36.5%	47.8%
Verre – kg/hab.	65 kg	26.5 kg
Déchets de cuisine	25.7 kg	68.2 kg

Objectif cantonal de recyclage des déchets :

2018 >> 50%  
2024 >> 60%

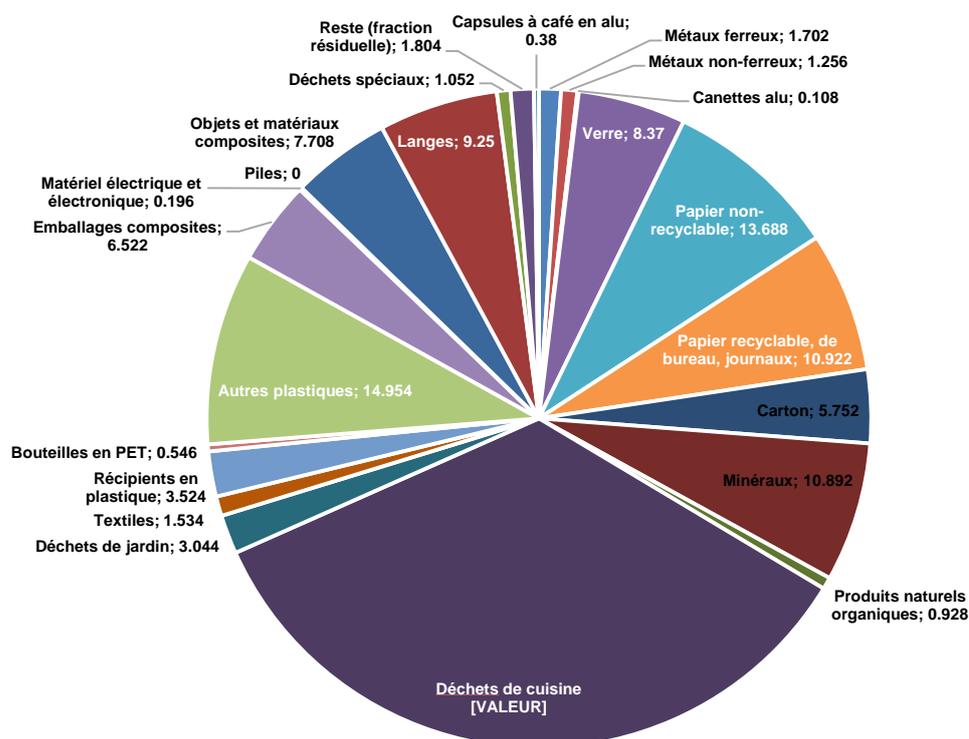


TABLEAU 1 : DÉCHETS URBAINS COMMUNAUX INCINÉRÉS (ÉVOLUTION ENTRE 2014 ET 2018)

Commune	Quantité en tonnes					Par habitant en kg				
	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
Genève	42'947	42'758	42'007	40'071	39'312	217.6	212.6	208.9	198.0	193.5
Aire-la-Ville	234	240	234	215	197	202.8	206.9	202.5	184.3	167.7
Anières	641	642	640	605	591	257.0	250.9	248.5	239.2	239.4
Avully	457	441	401	378	371	256.8	246.7	227.9	213.1	211.1
Dardagny	403	384	400	402	423	261.4	247.9	223.1	214.3	225.1
Russin	137	139	148	149	147	270.4	260.8	276.8	274.7	271.7
Satigny	1'013	965	916	816	854	250.6	233.9	222.0	194.4	203.1
<b>Total</b>	<b>112'607</b>	<b>111'062</b>	<b>109'768</b>	<b>102'501</b>	<b>101'693</b>	<b>233.4</b>	<b>226.4</b>	<b>222.3</b>	<b>205.7</b>	<b>202.7</b>

+ 34% par rapport à la moyenne cantonale  
Taux de recyclage 2018 : 36,5%

## Explication du Recyclage :

### **Explications : indicateurs de performance en matière de recyclage des déchets urbains communaux**

Le fruit des efforts des collectivités publiques et de la population genevoise en matière de tri des déchets se mesure à l'aide de deux indicateurs :

- **Production de déchets urbains communaux incinérés en kg par habitant** : c'est l'indicateur le plus pertinent pour effectuer des comparaisons entre communes, car il n'est pas influencé par la typologie de la commune, contrairement au taux de recyclage.
- **Taux de recyclage** : cet indicateur est surtout utile pour suivre les progrès réalisés au niveau cantonal. Par contre, il ne doit pas être utilisé pour effectuer un classement des communes. En effet, la quantité de déchets de jardin produite par habitant peut avoir une forte influence sur le taux de recyclage. Or cette quantité dépend fortement de la typologie de la commune (centre, commune suburbaine ou commune rurale).

Afin de trouver des solutions pour une amélioration du tri, la commission « déchets et emplacements » se réunira le 23 janvier prochain afin d'examiner les statistiques des déchets 2018, pour formuler une proposition d'amélioration du taux de recyclage. Une analyse de l'utilisation de la grande benne des déchets verts, dont la capacité a été augmentée et permettant un accès facilité pour nos habitants, sera faite. Les représentants de l'entreprise Transvoirie seront conviés à cette séance. Leur expérience peut nous aider à prendre les bonnes décisions.

M. Favre explique que les déchets de jardins sont à déposer dans la grande benne prévue à cet effet, il est donc important de bien respecter les indications de tri. Les troncs d'arbres ou les pièces volumineuses sont à déposer sur le site du Nant de Châtillon.

M. Hutin indique que la commission devrait également se pencher et voir et/ou trouver des solutions pour les déchets des manifestations, promotions, repas estival. Aujourd'hui, seule la fête des vendanges est sortie des statistiques communales.

M. Favre poursuit et indique que des pictogrammes permettant de savoir ce qui est du PET et ce qui ne l'est pas ont été posés sur les containers communaux.

La commission fera un retour de ses travaux devant ce conseil d'ici à avril 2020.

## **4. Règlement du matériel pour manifestations**

Sans opposition des conseillers municipaux présents, le projet de règlement pour les manifestations est transmis également à la commission « déchets emplacements », la commission prendra en compte les observations soulevées par les sociétés locales qui ont été consultées sur le quatrième trimestre 2019.

## 5. Retour des questionnaires remplis par les aînés

Les aînés de Russin ont rempli soigneusement un questionnaire sur les activités qu'ils souhaitent voir sur notre commune. Il ressort notamment de leurs réponses le besoin d'avoir une liaison plus facile pour aller à Satigny et d'obtenir un endroit où les aînés pourraient se rencontrer, jouer aux cartes, lire, etc.

Sans opposition des conseillers municipaux, les réponses de nos aînés sont transmises à la commission sociale qui va étudier au mieux les besoins attendus par nos aînés.

## 6. Fixation dates des prochaines séances du conseil municipal

04 février 2020 à 19h00

17 mars 2020 à 19h00

28 avril 2020 à 19h00 – présentation des comptes

12 mai 2020 à 19h00 – approbation des comptes

02 juin - prestation de serment des nouveaux conseillers municipaux

## 7. Divers

### 7.1. Festival des Arts Vivants

Le Festival Champêtre des Arts Vivants nous a transmis un dossier pour obtenir une subvention 2020 confirmant sa volonté d'offrir un spectacle sur notre commune.

En séance du 12 novembre dernier, le conseil municipal a refusé, à l'unanimité des membres présents, le projet d'Antigel de remplacer le projet initial des 3 barrages par un chanteur écossais au Temple de Russin.

Comme indiqué dans le précédent procès-verbal, le Festival Champêtre des Arts Vivants a perdu la subvention versée par la loterie romande (qui tombe obligatoirement après quelques années).

La question est posée ce jour d'augmenter notre participation à la manifestation du Festival Champêtre et d'octroyer la somme de Fr 5'000.— pour une 8ème édition prévue les 12, 13 et 14 juin 2020.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal octroie la somme de Fr 5'000.- au Festival Champêtre des Arts Vivants.

### 7.2. Soupe communale – samedi 14 décembre 2019 – Gare de Russin

Le rendez-vous est fixé à 8h30 pour la mise en place.

### 7.3. Membres suppléants dans les conseils municipaux

Le projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) a été transmis aux conseillers municipaux, ce projet propose que chaque groupe politique représenté au conseil municipal dispose par ailleurs d'un membre suppléant par tranche de six membres élus. Les membres suppléants sont les candidats ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu

de la liste. Ils ont les mêmes droits et obligations que les membres, mais ne peuvent siéger qu'en remplacement d'un absent.

Si quelqu'un est absent il peut demander à son suppléant de le remplacer (il s'agit uniquement des séances plénières). Cette demande émane de certaines fractions politiques car aujourd'hui dans les commissions si quelqu'un est absent il peut tout à fait se faire remplacer par n'importe quel membre du municipal afin de pallier à d'éventuelles perte de voix.

Aujourd'hui, au Grand Conseil, les suppléants sont moyennement ravis de cette situation. En effet ils sont en attente d'une éventuelle vacance, de plus ils doivent être au courant de tous les dossiers, et la situation « bouche trou » n'est pas très satisfaisante.

Le taux d'absence dans notre conseil municipal est extrêmement faible et ne justifie pas la désignation de suppléant.

M. Demuylder demande, lors des votes en séance du conseil municipal, quel est le nombre de voix minimum pour accepter ou refuser un sujet ?

Il lui est répondu qu'en principe les votes sont à la majorité.

Pour répondre à la demande du Grand Conseil, et à l'unanimité des membres présents, la réponse des conseillers municipaux est négative pour la désignation du suppléant.

#### **7.4 Repas des aînés**

Remerciement à tous les membres pour leur participation active lors du repas des aînés.

#### **7.5 Fête de la musique à Russin**

La fête de la musique 2020 est organisée par les pompiers.

### **8. Naturalisation / huis clos**

A l'unanimité des membres présents, la naturalisation a été validée.

Pour rappel, les demandes de naturalisation concernant les personnes mineures sont validées par l'exécutif et les personnes majeures par le conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30